

MAIRIE DE LA TOUR-EN-JAREZ (LOIRE)

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2017

PRESENTS : MM GOUJON, BASSON, REMILLIEUX, CIZERON, ALIRAND, Mme STORI, MM MEYER, PATURAL, Mme VILLEMAGNE.

ABSENT EXCUSE : Mmes PER (procuration à M. BASSON), DUMAS (Procuration à M. ALIRAND), Isabelle MARTIN (procuration à Mme STORI), HERITIER (Procuration à M. GOUJON), Alexandra MARTIN (Procuration à Mme VILLEMAGNE), M. Stéphane MARTIN (Procuration à M. MEYER)

Secrétaire de séance : Mme Dominique VILLEMAGNE

1 - LECTURE ET SIGNATURE DU PV DE LA DERNIERE REUNION

2 - ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Il a été procédé à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants.

Ont été élus

Délégués : M. Goujon, Mme Stori, M. Basson

Suppléants : Mme Per, M. Remillieux, Mme Héritier

3 - VENTE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 48-10-2016 du 13 octobre 2016, concernant la vente d'un terrain communal pour une partie seulement soit 528 m², situé en section AD 13 sis Chemin des châtaigniers.

Le conseil municipal avait décidé d'effectuer la vente de cette parcelle au mieux-disant avec un prix de base de 100 000 €.

L'offre la plus avantageuse s'élève à 123 101 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la proposition et de vendre ladite parcelle pour 123 101 €.
- Autorise son maire à signer tous documents à intervenir.

Vote

Pour : 15

4 - APPROBATION DU MARCHE PUBLIC - LOT N° 5 ETANCHEITE - ASPHALTE

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de la salle Victor Pialat, il a été nécessaire de créer un lot « Etanchéité - Asphalte » pour lequel un appel d'offre a été lancé :

- Le 30 mai 2017 sur la plateforme « marchés publics » du Conseil Départemental de la Loire
- Le 2 juin 2017 sur le site internet de la commune
- Le 2 juin 2017 dans le journal « L'essor ».

La date limite de remise des offres a été fixée au 20 juin 2017.

La Commission d'Appels d'Offres s'est réunie le 21 juin 2017 pour examiner les offres parvenues en mairie. Ces offres ont été transmises au Service AMO et vérifiées par CM Economistes.

Les membres de la CAO proposent de retenir l'entreprise suivante :

- SMAC pour 47 000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le marché du lot n° 5 « Etanchéité –Asphalte » de la Société Smac pour 47 000 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Vote

Pour : 15

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES BOURGS-CENTRES ET POLES DE SERVICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres et pôles de service, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La restructuration et l'agrandissement de la salle Victor Pialat comportent plusieurs tranches et notamment la création d'une cantine pour un budget d'environ 500 000 € H.T. Les travaux devraient débuter courant juin 2017.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, la plus élevée possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Vote

Pour : 15

6 - LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réhabilitation et extension de la salle Victor Pialat, une subvention pourrait être allouée pour la création de l'ascenseur rendant accessible les locaux à utilisation mixte. Pour cela un dossier doit être déposé au FIPHFP qui intervient en complémentarité des dispositifs de droit commun.

Nous serons accompagnés par le service prévention du Centre de Gestion de la Loire.

7 - TAXE D'AMENAGEMENT - INSTAURATION DU TAUX 2018

Monsieur le Maire donne lecture du courrier en date du 15 juin émanant de la Direction Aménagement du Territoire de Saint-Etienne Métropole, concernant l'instauration de la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 décembre 2011 instaurant un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal, reconductible chaque année.

Il est décidé de ne pas apporter de modification à cette délibération.

8 - RYTHMES SCOLAIRES - AVENANT PEDT (PROJET EDUCATIF TERRITORIAL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 44-6-2017 du 25 juin 2014, approuvant le Projet Educatif De Territoire. Celui-ci arrive à échéance cette année. Dans la perspective de prolonger les dynamiques impulsées par ce projet éducatif local, il est possible de renouveler cette convention sous forme d'avenant pour une durée de 3 ans maximum avec possibilité que ladite convention soit dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elle en respectant un préavis de trois mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve ledit avenant
- Autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute pièce y afférent.

Vote

Pour : 15

9 - PAROISSE SAINTE CLOTILDE - CONVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les deux salles, propriété de la commune situées « Impasse de la Galiney », sont mises à disposition de la Paroisse Sainte Clotilde dont dépend La Tour-en-Jarez.

Il convient d'approuver la convention à intervenir entre la commune et la Paroisse.
Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition des locaux situés « Impasse de la Galiney » à intervenir entre la commune et la Paroisse Sainte Clotilde,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vote

Pour : 15

10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES DANS LE CADRE DU PLAN EN FAVEUR DE LA RURALITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan en faveur de la ruralité, il est possible de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

La restructuration et l'agrandissement de la salle Victor Pialat comportent plusieurs tranches et notamment la création d'une cantine pour un budget d'environ 490 101 € H.T. Les travaux devraient débuter courant juillet 2017.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, la plus élevée possible.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Vote

Pour : 15

11 - CIRCULATION L'ETRAT - LA TOUR-EN-JAREZ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la circulation chemin du Colombier devient problématique notamment les matins aux heures de pointe.

En effet, un nombre important de véhicules descendant de St-Héand, emprunte cette voie pour éviter l'attente au stop à l'Etrat.

Monsieur le Maire propose de demander à la commune de l'Etrat, via un courrier, d'installer un panneau d'interdiction de tourner à gauche au feu, route de St-Héand.

12 - PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Jean-Luc Basson informe le conseil municipal que le contrat unique d'insertion CAE arrive à échéance au 31 août 2017.

Il est envisagé en partenariat avec Pôle Emploi de réitérer fin août le même contrat.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 h.